

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	09
Représentés	02
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	

## DELIBERATION N° DE\_050626\_1

## DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence Madame Michèle ALOUCHY, Maire.

Etaient présents : Mmes Michèle ALOUCHY, Delphine PEYNOT, Mr Jean-Marie BERTRAND, Mmes Ingrid GUESTIN, Mrs Philippe BOUDARD, Alexandre BOURDERY, Mr Julien PALAYER, Mme Laurence PROUST et Mr Boris SONDAGH.

Absents excusés :

Mme Nadège LAURENSEN a donné pouvoir à Mme Ingrid GUESTIN.  
Mme Françoise GALLAND DESMICHEL a donné pouvoir à Mr Alexandre BOURDERY.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2026

Secrétaire de séance : Mme Delphine PEYNOT

## Autorisation pour le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L332-23 1° ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré ;

Décide, à l'unanimité :

**D'AUTORISER**, Madame la Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique précité pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Les contrats pourront être conclus pour toute catégorie hiérarchique, A, B ou C selon les besoins du service appréciés par l'autorité territoriale.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

L'autorité territoriale sera chargée de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération, par référence à un indice situé dans la grille indiciaire du grade de l'emploi occupé, selon les fonctions exercées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

Madame la Maire :

- **CERTIFIE** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

La Maire,  
Michèle ALOUCHY



La secrétaire  
Delphine PEYNOT